



Les coteaux de Seyssuel saccagés en toute impunité !



[Nature Vivante-jeudi 9 février 2017](#)

Les associations Nature Vivante, Gentiana et la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA) de l'Isère sont profondément indignées. Les coteaux de Seyssuel abritent les 19 seules stations de gagées des rochers de l'Isère. Cette espèce, protégée au niveau national, n'est présente que sur des surfaces naturelles devenues plus rares en raison de leur disparition au profit de l'agriculture et de l'urbanisme. Pour faire place à la vigne, ici, 30 % des ces populations de gagées des rochers ont été détruites : ce dommage irréversible aurait pu être évité si M. le Préfet avait accepté de signer le nouveau projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope.

Des opérations de destruction parfaitement illégales sur des espèces protégées

Sur les coteaux de Seyssuel, nous assistons à un spectacle de désolation depuis plusieurs semaines sur des parcelles classées en zone naturelle à protéger. Pour installer un futur vignoble, les travaux d'affouillement, d'exhaussement, de débroussaillage et de

défrichage – actuellement toujours en cours ! - ont détruit 6 des 19 stations de gagées des rochers. Les destructions causées par ces travaux n'ont pas fait l'objet d'une dérogation au régime

de protection des espèces protégées et de leurs habitats. Au titre des dispositions du plan d'occupation des sols de la commune de Seyssuel, de tels travaux ne peuvent être réalisés dans cette zone. Par ailleurs, certaines opérations de défrichement soumises à autorisation préalable, n'ont pas été autorisées. Ces travaux sont donc réalisés en toute illégalité.

Un patrimoine naturel exceptionnel que l'État n'a pas su protéger

En 2003, l'association Nature Vivante, soutenue par sa fédération FRAPNA Isère, demandait aux services de l'Etat de prendre un Arrêté de Protection de Biotope sur les coteaux de Seyssuel de manière à préserver cette partie exceptionnelle de patrimoine naturel unique en Isère. Après 10 années de concertation un arrêté était enfin signé le 13 juin 2013.

Cependant, suite à un recours d'opposants (viticulteurs et trialistes), cet arrêté était annulé le 28 avril 2016 pour un vice de procédure et non pour une question de fond. Un nouveau projet d'arrêté a été proposé et a obtenu un avis favorable à l'unanimité à la Commission départementale de la nature des paysages et des sites. Cependant, le Préfet nous informait le 19 août 2016 de son refus de prendre un nouvel arrêté malgré la régularisation de la procédure.

Le Préfet a estimé que « la prise de conscience des acteurs locaux de la singularité de ce site naturel ayant largement évolué » et qu'eux-mêmes ayant souhaité l'inscrire dans « une charte environnementale et paysagère » (charte de bonne conduite), ce nouvel état d'esprit pouvait donc à lui-seul se substituer à une réelle politique publique de protection de ce bien collectif qu'est la biodiversité. Nous pouvons donc faire confiance aux viticulteurs et à leur bonne volonté dès lors que le Préfet venait de recueillir "droit dans les yeux" l'engagement des viticulteurs à signer une charte environnementale. C'est avec surprise et consternation que nous avons constaté le saccage de ce site exceptionnel.

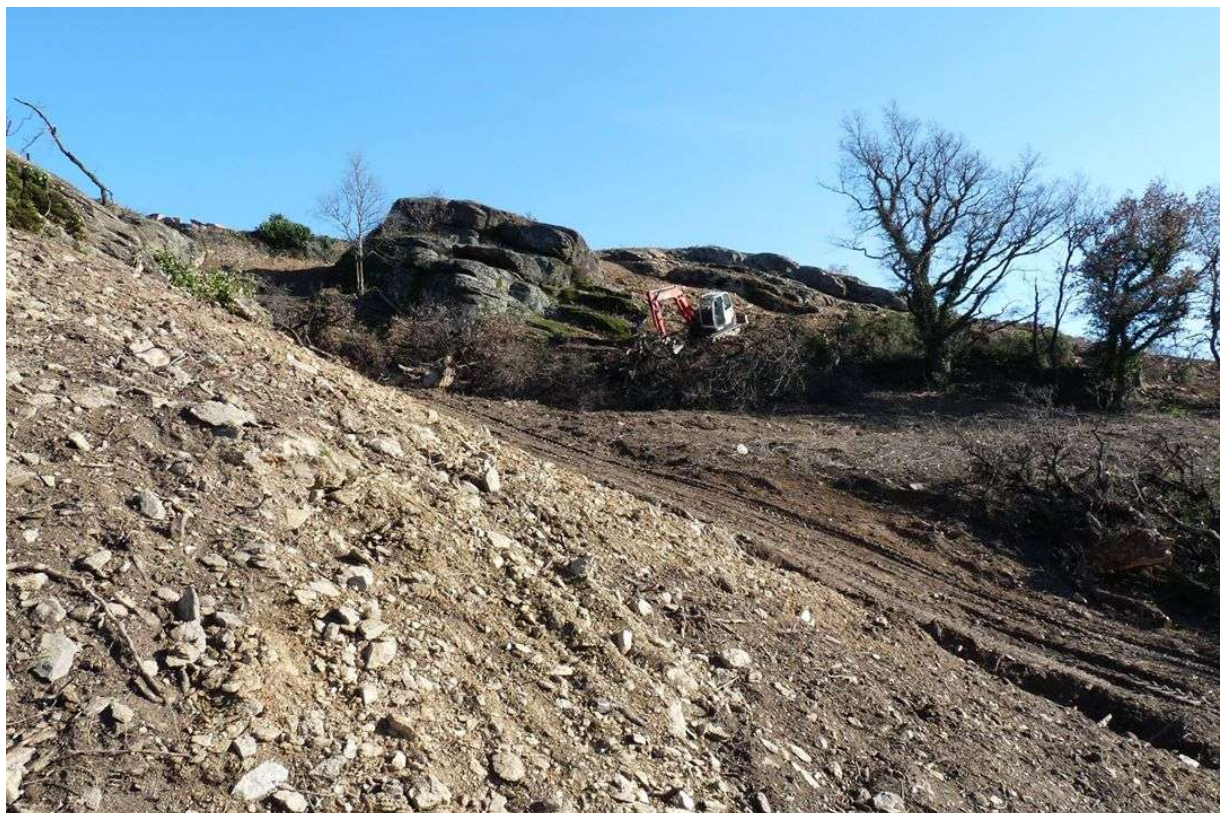


Les associations appellent l'État à prendre ses responsabilités

La FRAPNA Isère a décidé de porter plainte et d'engager toutes les démarches nécessaires pour obtenir l'arrêt des travaux dans les meilleurs délais et la remise en état du site.

Nature Vivante, Gentiana et la FRAPNA Isère appellent solennellement le Préfet à prendre rapidement ses responsabilités. Aujourd'hui, il ne fait aucun doute que seule la prise d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope sur les coteaux de Seyssuel sera en mesure de préserver cet espace riche et fragile, qui recèle encore quelques trésors de notre biodiversité. Mais jusqu'à quand ?

Crédits photos : Nicolas Souvignet



CONTACTS PRESSE :

Marion Herbin-Sanz, chargée de communication FRAPNA Isère communication-isere@frapna.org -
04 76 42 98 48 - 06 80 40 43 20

Nicolas SOUVIGNET, directeur de Nature Vivante contact@nature-vivante.fr - 04 74 57 63 78

Frédéric GOURGUES, coordinateur à Gentiana f.gourgues@gentiana.org - 04 76 03 37 37